

ANNEXE 3

**UNION DES RETRAITES DU CREDIT LYONNAIS
PARIS ILE de FRANCE**

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2018

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié par l'URCL, nous avons procédé le 20 février 2018, sur la base des documents qui nous ont été présentés, à la vérification des comptes de l'URCL pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Nous avons constaté que les chiffres du bilan ainsi que les chiffres du compte de résultats concordent avec ceux de la comptabilité.

Nous avons vérifié également le bien fondé des écritures comptabilisées en 2017 sur les livres de comptes et leur concordance avec les relevés bancaires joints. Nous n'avons relevé aucune erreur ou anomalie qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Nous confirmons que le compte de pertes et profits affiche un résultat positif de 2.820,83 € contre un profit de 3.373,80 en 2016.

Les fonds propres après affectation du bénéfice de l'exercice se montent à 112 984,39 € soit plus de deux fois et demie une année de recettes de cotisations et de subventions.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, de délivrer le quitus pour la gestion des comptes et de remercier le trésorier et la comptable pour la bonne tenue des comptes.

Paris le 26 mars 2018

Les vérificateurs des comptes.

Michel BAEY et Daniel MARGHERI